

## Séquence : Aménager pour réduire les inégalités croissantes

<i>Présentation</i>	Pour la séquence sur l'aménagement du territoire en 3 <sup>e</sup> , les élèves ont découvert un aménagement de leur quotidien : la zone logistique de la commune où se situe le collège. Ils se sont familiarisés avec le vocabulaire de la géographie et de l'urbanisme. Dans un second temps, dans le cadre de la géographie prospective, ils ont cherché les atouts de leur territoire et les perspectives qu'ils souhaiteraient voir aboutir.
<i>Documents utilisés</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- PLU de la commune de Nanteuil-le-Haudouin</li><li>- SCOT de la Communauté de Commune du Pays du Valois</li><li>- Fiches diagnostics réalisées à l'occasion de la révision du SCOT</li></ul>
<i>Ressources utilisées</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Manuel Nathan 2016</li><li>- Classe mobile (tablettes pour la sortie sur le terrain et ordinateur pour la création du Padlet)</li><li>- Site « Padlet »</li></ul>
<i>Evaluation</i>	Evaluation formative par compétences à partir des travaux déposés sur le Padlet : <a href="https://fr.padlet.com/mmelintanf/xg1uoiyj4xg">https://fr.padlet.com/mmelintanf/xg1uoiyj4xg</a>
<i>Plus-value pédagogique</i>	En travaillant sur le local et sur leur quotidien, les élèves sont impliqués dans le projet car ils peuvent tous mobiliser des connaissances. La géographie prospective leur permet de se projeter dans leur futur avec le sentiment, qu'à leur échelle, ils peuvent trouver des solutions. L'utilisation du numérique dans l'ensemble du projet a permis l'accès à de nombreuses ressources et a rendu les élèves plus autonomes dans leur travail.
<i>Difficultés</i>	L'utilisation du numérique engendre des difficultés matérielles, notamment dans la connexion des classes mobiles au réseau du collège. La mise au travail a été parfois longue puisque les élèves n'arrivaient pas à accéder aux documents mis à leur disposition. Le travail sur le terrain n'a pas été abouti et a été continué en classe à partir des SIG à cause des conditions météorologiques (Axe 2 de la production des élèves).
<i>Perspectives</i>	Pour l'année prochaine, il serait envisageable d'incorporer au projet la municipalité ou la communauté de communes afin que l'action des élèves soit plus concrète et participe au débat démocratique.

Niveau : 3e	Titre de la séquence : <b>Aménager pour réduire les inégalités croissantes</b>	
Horaire : 7h	Problématique : Comment les différents acteurs interviennent-ils dans les politiques d'aménagement du territoire à différentes échelles ?	
<b>Organisation de la séquence</b>	<b>Ce que doivent apprendre les élèves (attendus du programme)</b>	
	Notions à appréhender / connaissances	Capacités / compétences travaillées
Nombre de séances : 7		
Plan de la séquence :	Notions :	Capacités :
<b>I. Etude de cas : l'exemple de la zone d'activités de Nanteuil-le-Haudouin (3h)</b>	- espace	- décrire l'aménagement de la zone logistique de Nanteuil-le-Haudouin
	- territoire	- identifier les différents acteurs et objectifs de l'aménagement du territoire à différentes échelles
<b>II. Inégalités et aménagement du territoire français (1h)</b>	- habiter	- réaliser un croquis à différentes échelles
	- aménagement du territoire	- décrire et expliquer les solutions trouvées à un enjeu d'aménagement
<b>III. Géographie prospective : le Valois dans 15 ans (3h)</b>	Connaissances :	- travailler en groupe
	- les différents acteurs de l'aménagement du territoire	Compétences :
	- les différents objectifs de l'aménagement du territoire	- Situer des lieux et des espaces les uns par rapport aux autres.
	- les outils de l'aménagement du territoire	- Se poser des questions à propos de situations géographiques
Quelles évaluations ?		- Vérifier des données
- une évaluation formative : décrire l'aménagement de la zone logistique de Nanteuil-le-Haudouin		- Trouver, sélectionner et exploiter des informations numériques
- une évaluation formative sur la géographie prospective à partir des travaux déposés sur le Padlet		- Extraire des informations des documents
		- Ecrire pour construire sa pensée et son savoir
		- Organiser son travail dans le cadre d'un groupe pour élaborer une tâche commune
		- Utiliser des outils numériques qui conduisent à des réalisations collectives
		- Respecter les règles de la vie collective

<b>Séquence : Aménager pour répondre aux inégalités croissantes du territoire français</b>				
<b>Séance : 1</b>				
<b>Question de la séance</b>	<b>Les différents temps de la séance</b>	<b>Document à exploiter</b>	<b>Activité professeur</b>	<b>Tâches élèves</b>
Qu'est-ce que le territoire ?	1) Brainstorming : quelle différence entre le lieu, l'espace et le territoire ? 2) Mise en application : la cour : quel espace et quel territoire ?	Plan de la cour	Animation de la discussion, précision des notions	Réflexion et dialogue afin d'aboutir aux définitions.
<b>Séance : 2</b>				
Comment est aménagée la zone logistique de Nanteuil-le-Haudouin ? (1)	Mise en activité sur les principales activités de la zone logistique, les documents d'urbanisme liés et le rôle des acteurs	Fiche d'activités Utilisation de la classe mobile PC	Répondre aux questions des élèves Résoudre les problèmes informatiques	1) Localisation de la zone logistique 2) Recherche d'informations sur internet et sur les documents d'urbanisme
<b>Séances : 3 et 4</b>				
Comment est aménagée la zone logistique de Nanteuil-le-Haudouin (2)	Sortie sur le terrain	Fiche d'activités déposée sur la classe mobile tablette	Orienter le regard de l'élève Donner des explications sur certains faits observés.	1) Observation du paysage et travail de description 2) Expliquer la localisation de l'aménagement 3) Expliquer les choix d'aménagement réalisés en lien avec le SCOT et le PLU
<b>Séance : 5</b>				
Comment est aménagée la zone logistique de Nanteuil-le-Haudouin (3)	1) Analyse des données récoltées 2) Réalisation d'un croquis présentant les aménagements	Fiche d'activités ayant servie à la sortie (version imprimée) Fond de croquis	Animer le dialogue Eclaircir certains éléments	1) Travail oral de mise en commun 2) Réalisation du croquis (groupe classe)

<b>Séance:6</b>				
Pourquoi aménager le territoire en France ?	1) Activité du manuel sur l'aménagement du territoire en France 2) Réalisation d'un croquis de l'organisation du territoire à l'échelle nationale	– Documents du manuel p.278-279 (Nathan) – Fond de croquis	Correction des questions Rappel sur les règles du croquis en géographie	1) Travail en autonomie avant une mise en commun en classe entière 2) Mobilisation des connaissances déjà acquises sur le choix des figurés dans la construction d'un croquis
<b>Séance :7</b>				
Si vous habitez toujours dans le Valois en 2030, quelles seraient vos attentes ? (1)	Réalisation du diagnostic du territoire	– Fiches diagnostics établis par la Communauté de Communes du Pays du Valois lors du renouvellement du SCOT – Utilisation des classes mobiles PC et du site « Padlet »	Résoudre les problèmes informatiques Expliquer aux élèves le travail final attendu Orienter les élèves sur les données les plus importantes et les questions à se poser.	Compréhension et synthèse des informations prélevées dans les fiches diagnostic (travail de groupe)
<b>Séance : 8</b>				
Si vous habitez toujours dans le Valois en 2030, quelles seraient vos attentes ? (2)	Recherche de solutions à partir d'un enjeu donné	Utilisation des classes mobiles PC et du site « Padlet »	Résoudre les problèmes informatiques Expliquer aux élèves le travail final attendu Orienter les élèves sur les données les plus importantes et les questions à se poser.	Réflexion sur des solutions d'aménagement (travail de groupe)
<b>Séance : 9</b>				
Si vous habitez toujours dans le Valois en 2030, quelles seraient vos attentes ? (3)	Réalisation concrète des solutions proposées (interview, schéma, dessins etc).	Utilisation des classes mobiles PC et du site « Padlet »	Résoudre les problèmes informatiques Orienter les élèves sur les données les plus importantes et les questions à se poser.	En groupe, les élèves élaborent leur réalisation concrète.

## Fiche d'activités – Séance 2

### Etude de cas : la zone d'activités de Nanteuil-le-Haudouin (1)

#### Compétences évaluées :

- S'informer dans le monde du numérique
- Organisation du travail personnel

Dans notre première partie, nous allons travailler sur la **zone d'activités de Nanteuil**.

1) En te servant du site « Géoportail » (<https://www.geoportail.gouv.fr/>), localise-la.

Pensez à utiliser les outils  pour la localiser et à insérer votre recherche ici.

2) Cette zone d'activités est constituée de plusieurs ZAC.

Qu'est-ce qu'une ZAC ?

Quelles sont les différentes ZAC à Nanteuil ? (Deux réponses sont attendues)

3) A l'aide du document « Rapport de présentation – Etat initial », p.44 à 47, remplis le tableau suivant :

Dates de création des ZAC	
Nombre d'entreprises du secteur industriel à Nanteuil	
Nombre d'employés	
Densité d'emplois	
Secteur d'emplois majoritaire	
Acteurs	

4) Sur quels documents d'urbanisme s'appuie-t-on pour construire une zone d'activités ? Deux réponses sont attendues.

5) Insère les liens permettant d'accéder à ces deux documents pour la commune de Nanteuil-le-Haudouin.

**Etude de cas :**  
**la zone d'activités de Nanteuil-le-Haudouin (2)**

Introduction :

Rends-toi sur cette page et ouvre le document « Plan de zonage- Nanteuil-le-Haudouin ». Repère la zone sur laquelle nous allons travailler.

<http://mairie-nanteuillehaudouin.fr/>

Pour rappel, quels sont les deux documents-clés de l'aménagement du territoire ?

- PLU

-SCOT

Zone : UI

2) D'après cette image, quelles sont les quatre ZAC constituant la zone d'activités ?

1. ZAC de la Croix Verte (7,7 Ha)
2. ZAC du Ferrier (31,3 Ha)
3. ZAC du Chemin de Paris (24,4 Ha)
4. Extension de la Z.A.E.I intercommunale (44,3 Ha)



Source : Rapport de Présentation – Etat initial –PLU de Nanteuil le Haudouin

-ZAC de la croix verte  
Paris

-ZAC du Ferrier  
international

-ZAC du Chemin de

-Extention de la ZAEI

**Axe 1 : Renforcer l'attractivité économique du territoire**

- Les mobilités

D'après cette carte et le chemin que nous venons de parcourir, cite trois atouts de la zone logistique.



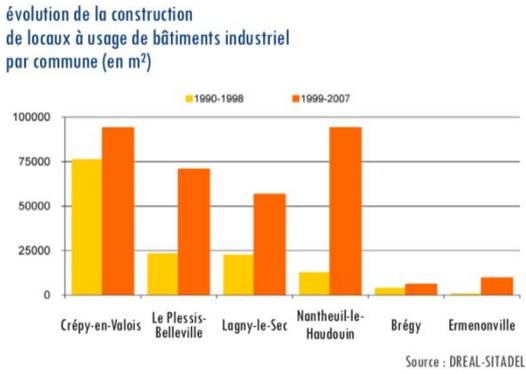
- proche axe routier
- proche ville
- proche axe ferroviaire

**MAIS :** Ces atouts peuvent aussi être des contraintes pour l’extension géographique de la zone d’activités. Pourquoi ? Il y a un espace limité, on ne peut pas le dépasser.

Quels sont les autres atouts, à l’échelle régionale, de la zone logistique ? C’est un atout car cela permet d’attirer les personnes dans la Picardie et de leur proposer du travail. Il y a également la capitale et l’aéroport Paris Charles de Gaulle à proximité.

**MAIS :** Pourquoi ces atouts peuvent-ils aussi être des contraintes ? La population se dirigera plus vers la capitale et ses alentours car c’est une ville attractive qui possède de nombreux atouts.

➤ Les emplois



D’après ce graphique, comment a évolué la construction – de locaux à usage des bâtiments industriels à Nanteuil- le-Haudouin ? Une réponse précise est attendue.  
 Les constructions de locaux à usage des bâtiments industriels à augmenté.

**L'aménagement numérique des zones d'activités**

La desserte numérique des zones d'activité du territoire, et en particulier de zones accueillant des activités de tertiaire supérieur, est primordiale en terme d'attractivité auprès des entreprises. En effet, avec l'évolution observée dans l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de plus en plus d'activités ont besoin d'utiliser un accès Très Haut Débit nécessitant un réseau câblé en fibres optiques.

Au niveau de l'Oise, cet enjeu numérique a été appréhendé et le Conseil Général a créé le réseau Teloise afin de mettre en place sur le territoire une infrastructure de télécommunications à haut débit, en vue de corriger les disparités d'aménagement numérique et d'accroître la compétitivité du territoire.

La Communauté de communes du Valois essaye d'attirer les entreprises. De quel exemple d'aménagement est-il question dans ce document ? Le Conseil Général a créé le réseau Teloise afin de mettre en place sur le territoire une infrastructure de télécommunications à haut débit.

**MAIS** : Après avoir nommé l'activité dominante, explique-en les limites à l'aide du document suivant. Cette entreprise prend beaucoup de place mais a peu d'emploi.

« Ces deux Z.A.C concentrent la plupart des entreprises industrielles : 177 emplois sur 202, soit 87% des emplois industriels, y sont localisés. [...] Pour les entreprises déjà installées, la densité obtenue sur ces deux ZAC, est de 7 emplois/ha. [...] La faible densité observée provient pour l'essentiel de l'implantation d'entreprises du secteur de la logistique, consommatrices d'espaces mais faiblement créatrices d'emplois. »

Source : Rapport de présentation – PLU de Nanteuil-le-Haudouin

➤ Les surfaces utilisées

A partir de la photographie de l'introduction, décris dans quelle direction s'est étendue la zone d'activités.

Elle s'est étendue vers le sud.

### Certaines zones d'activité presque à saturation

Le territoire du Pays de Valois compte une dizaine de zones d'activité économique. Les zones d'activités communales identifiées sur le territoire du SCoT du Valois sont les suivantes :

- la ZI de la Croix Verte (ZAC Ferrier) à Nanteuil-le-Haudouin, est une zone industrielle d'une superficie de 39 ha. Elle compte 109 entreprises et il reste 1 ha de libre.
- la Zone Activité Economique Intercommunale (ZAEI) du Chemin de Paris a une superficie de 18ha dont 7ha sont commercialisés. Cette zone a une possibilité d'extension à 60 ha.

A partir du texte, décris le problème rencontré aujourd'hui par la ZAC Ferrier. Illustre ta réponse par une photographie.

➤ Bilan

Voici le bilan émis par le SCOT. Surligne ce qui existe déjà et illustre **lorsque c'est possible** tes réponses par des photographies.

Encourager l'aménagement des liaisons numériques performantes	
Autoriser les extensions d'activités	

Créer des zones d'activités intercommunales.	
Favoriser la création de nouvelles zones d'activités à proximité des pôles de vie et de services.	
Favoriser la création de nouvelles zones d'activités desservies par un moyen de transport en commun et de liaisons douces.	
Permettre le développement modéré de l'activité logistique.	

## **Axe 2 : Préserver l'environnement pour garantir un cadre de vie de qualité**

- Des constructions qui respectent des règles environnementales

Illustre chaque prescription du PLU ou du SCOT (à l'aide de photographies ou de Google Map) :

« Les bâtiments devront présenter une simplicité de volume et une unité de conception. L'aspect des constructions et leurs annexes sera étudié de manière à assurer leur parfaite intégration dans le paysage urbain. Le plus grand soin sera apporté au traitement architectural et paysager des espaces extérieurs en liaison avec les constructions ». (PLU, Titre II, Chapitre V, Zone UI.11)	
« Toutes les aires de stationnement doivent être plantées à raison d'un arbre de moyenne ou haute tige pour 6 emplacements. [...] Les lignes séparatives devront être plantées de haies arbustives [...] » (PLU, Titre II, Chapitre V, Zone UI. 13)	
« Etablir des zones de coupure d'urbanisation en particulier sur les zones de plateau et le long de la N2. Leur fonction essentielle est d'éviter la continuité urbaine des diverses parties agglomérées du territoire et avec les territoires voisins. Ce sont donc des espaces qui n'accueilleront ni développement résidentiel, ni développement économique. » (SCOT de la CCPV, DOG 2.1.3)	
« D'une manière générale, le SCOT souligne sa volonté de soigner la perception paysagère et urbaine des entrées de ville de son territoire. [...] L'organisation du front urbain le long de la voie revêtira une importance majeure en termes de paysage urbain. On devra donc veiller à ce que celui-ci soit organisé de manière satisfaisante par la position du bâti, l'ordonnancement des bâtiments et la vision d'ensemble qu'ils offriront » (SCOT de la CCPV, DOG 2.7.1)	

- Quels enjeux pour demain ?

Voici les « Orientations d'aménagement et de programmation » de la commune pour la zone d'activités.

Quels sont les différents enjeux de ces dispositions ?

<b>Principaux enjeux de l'OAP 8</b>		
<p>- Maîtriser la sensibilité visuelle du site par un traitement paysager des franges mais aussi de chaque implantation à l'intérieur de la ZAI.</p> <p>- Donner au site d'activités une véritable qualité paysagère qui participe à la qualité de son image.</p> <p>- Gérer les eaux pluviales de façon à éviter tout risque de ruissellement qui pourrait mettre en péril les espaces habités du village.</p> <p>- Mettre en œuvre une cohérence architecturale et rechercher un ordonnancement du bâti.</p> <p><b>Dispositions en matière d'aménagement et de programmation</b></p> <p><b>Superficie de la zone constructible</b> L'OAP regroupe la Zac du Chemin de Paris (24,4 Ha, en partie lotie) et l'extension de la Z.A.E.1 prévue par le SCot du Pays de Valois au sud de la Zac (44,3 Ha).</p> <p><b>Voies de desserte</b> Les voies de desserte internes devront être réalisées suivant un schéma clair et lisible en articulation avec le maillage mis en place dans la ZAC du chemin de Paris.</p> <p>Elles intégreront des espaces réservés pour les circulations douces (piétons et vélos), suffisamment dimensionnées et réalisées avec un revêtement de sol adéquat.</p> <p>Les voiries de desserte principales seront réalisées conformément aux coupes 8-1 et 8-2.</p> <p><b>Stationnement</b> Les aires de stationnement des véhicules pourront être imperméabilisées mais devront être recouvertes</p>	<p>par des noues végétalisées dimensionnées pour retenir et infiltrer le ruissellement issu des surfaces minéralisées pour le stationnement, conformément à la coupe 8-5</p> <p><b>Implantation du bâti</b> Une trame est imposée pour l'implantation du bâti. Le découpage parcellaire ainsi que toutes les constructions devront respecter les directions du schéma d'aménagement.</p> <p>Sur les parcelles disposées le long de la RN2, la distance des constructions par rapport à l'emprise de la RN2 sera de 25 mètres. Une zone non aedificandi de 15 mètre est imposée le long de la limite parcellaire.</p> <p>- Les logements sont autorisés s'ils sont dans la même unité bâtie que l'activité à laquelle ils sont associés.</p> <p><b>Hauteur du bâti</b> Plusieurs zones de hauteur sont établies en fonction de la proximité des implantations avec la R.N.2 et en tenant compte de la répartition entre logistique et activités.</p> <p>- Les altimétries d'implantation sont réglementées de façon à équilibrer déblais et remblais (suivant la coupe 8-3).</p> <p><b>Qualité architecturale</b> L'intégration architecturale des constructions devra être soignée, le site ayant une forte visibilité.</p> <p>- Une gamme de couleur est prescrite, favorisant le recours aux teintes gris, gris-bleu, gris-vert... et interdisant strictement l'utilisation de couleurs vives. (CF Annexe 2 du règlement).</p> <p>- Les aires de stockage ne pourront pas être visibles depuis les voies publiques et devront être traitées avec le même soin que les façades des constructions.</p>	<p>- Aucun produit proposé à la vente ne pourra être stocké ou présenté le long de la RN2 ou être visible depuis cette voie.</p> <p><b>Aménagement paysager</b> Le paysagement sera effectué suivant les principes suivants :</p> <p>- Des bandes boisées ou lignes d'arbres implantées suivant un axe Sud-ouest - Nord-est (voirie Est-Ouest sur coupe 8-2) , s'appuyant sur les différents chemins et ou limites parcellaires, afin de recouper visuellement le site sans le fermer. Il ne s'agit pas de masquer mais d'inscrire le bâti dans des frondaisons végétales comme l'est le village lui même.</p> <p>- Des lignes d'arbres implantées soit le long des limites parcellaires, soit le long des voiries (Coupe 8-1 sur voie d'accès principale Nord-Sud) afin de créer un autre recouplement à l'échelle du site et de participer à la qualification des voiries.</p> <p>- La plantation de bosquets libres est imposée dans la zone non aedificandi de 15 mètres de large, le long de la R.N.2. suivant coupe 8-4.</p> <p>Ces plantations sont complémentaires à celles réalisées sur l'emprise de l'Etat le long de la voie.</p> <p>- La frange sud avec l'espace agricole sera aménagée sous forme d'écrans végétaux de type brise-vent conformément au schéma de principe de l'OAP9. La largeur de la bande réservée pour cet aménagement est de 15 m. Une réduction ponctuelle sur un linéaire inférieur ou égale à 1/3 pourra être admise pour des raisons techniques.</p> <p><b>Publicité, enseignes</b> Les enseignes devront respecter le Code de l'environnement et donner lieu à une demande d'autorisation.</p>

## Fiche d'activité – Séance 5

### Etude de cas: La zone d'activités de Nanteuil-le-Haudouin (3)

➤ Bilan de la sortie de terrain

<b>Acteurs</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Communes</b>	<b>Communauté de communes</b>	<b>Région</b>
<b>Avantages</b>				
<b>Limites</b>				
<b>Enjeux</b>				

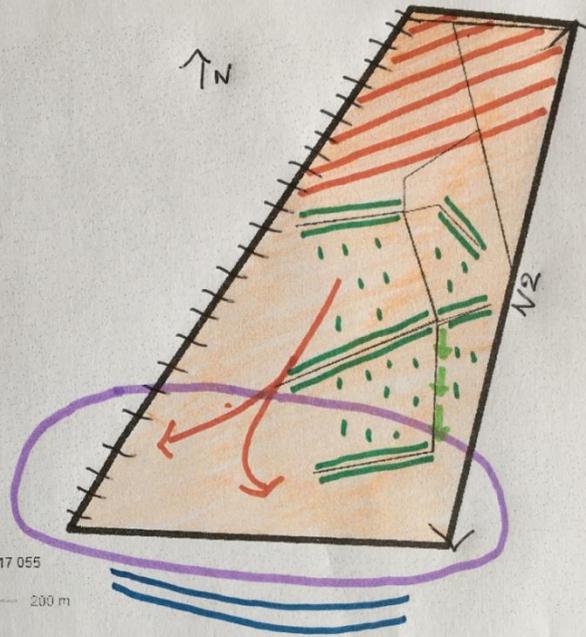
Production d'élève – Séance 5

➤ Schéma

La zone logistique de Nanteuil - Pe-Haudouin.



↑ N



Échelle 1 : 17 055

0 — 200 m

1. Une zone d'activités tournée vers la logistique

	un étalement industriel
	des axes structurants mais contraignants: les voies de communication
	une faible densité de l'emploi
	une zone saturée
	un espace de collaboration intercommunale

2. Des enjeux à court terme

	la contrainte paysagère (ex : les bosquets qui séparent, les parkings avec les arbres)
	la mobilité douce
	la coupure d'urbanisation

➤ Les objectifs de l'aménagement du territoire

A l'aide de cette étude de cas, cite les deux objectifs de l'aménagement du territoire.

- renforcer l'attractivité des territoires.
- réduire les inégalités entre les territoires.

